

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 JANVIER 2023

Compte-rendu affiché le : 13 Janvier 2023

Date de la convocation du Conseil Municipal : 05
Janvier 2023

N° 23-01-08

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour
de la séance :** 29

OBJET :
**Décisions du Maire –
Information du Conseil
municipal**

Secrétaire de séance : Gérard ALLANCHE

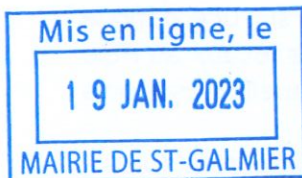
Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON – Solange
MORERE - Gilles GRANGIER – Mireille PAULET –
Gérard ALLANCHE - Arlette PEREIRA - Guy BERNE –
Geneviève NIGAY – Suzanne BOICHON – Régine
CHEVALLIEZ - Edith CONSIGNY – Daniel DUCROS –
Marie-Hélène BRUNET – Gérard GRANGE – Serge
GRANGE – Michel FRANCHINI – Christine PALLEY –
Joaquim DE ALMEIDA - Thomas ROCHETTE – Céline
BENNICI – Lydie THOLLOT – André HUBERT – Marie-
Hélène BOUILHOL – Aurélie DESBREE – Romain
MONTELMARD - Jean-Paul SOLEILHAC.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Christian BECUWE à Gilles GRANGIER – Françoise
PION à Jacques DECHANDON.

Membre absent : 0.



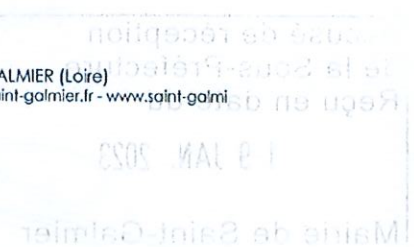
Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du

19 JAN. 2023

Mairie de Saint-Galmier



Place de la Devise - 42330 SAINT-GALMIER (Loire)
Tél. 04 77 52 74 00 - Fax. 04 77 52 50 46 - contact@mairie-saint-galmier.fr - www.saint-galmi



OBJET DE LA DELIBERATION :

DECISIONS DU MAIRE – INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à l'article L2122-23 du CGCT, Monsieur le Maire rend compte à l'Assemblée des décisions prises dans le cadre de la délégation reçue par Monsieur Philippe DENIS du Conseil Municipal par délibération du 16 septembre 2020 :

- Décision n° 2022-123 – Convention de mise à disposition gratuite de locaux situés sur le site de l'aérodrome de Saint-Galmier à l'association AMITIE FRANCO PORTUGAISE pour une période du 01/01/2023 au 31/12/2026.
- Décision n° 2022-124 – TERANA PUY DE DOME - Convention légionnelles pour une durée de 3 ans à compter du 05/12/2022, reconductible 1 fois pour 3 ans pour un montant de 1 174,50 € HT soit 1 409,50 € TTC par an.
- Décision n° 2022-125 – Convention d'exercice du droit de pêche au profit de la Gaule Chazelloise pour la parcelle E639 située sur la commune de Chazelle sur Lyon pour 2 ans reconductible par période d'un an.
- Décision n° 2022-126 – NEOTESS – Achat, installation et maintenance de deux panneaux lumineux LED Outdoor selon les devis D2211-Vil0297 pour l'achat des deux panneaux et l'installation et la maintenance du premier panneau au prix de 23 464 € HT soit 28 156,80 € TTC et D2210-Vil0296 pour l'installation et la maintenance du second panneau au prix de 724 € HT soit 868,80 € TTC. Maintenance prévue pour une durée de 1 an reconductible tacitement sans date butoir.
- Décision n° 2022-127 – Convention pour la gestion de la patinoire Hiver 2022 avec l'Etoile Sportive Baldomérienne, Judo Club Baldomérien et L'Entente Forézienne de Volley Ball.
- Décision n° 2022-128 – Convention de mise à disposition gratuite du site de Rochepont au Centre de Tir au Vol Forézien – trois ans à compter du 1er janvier 2023.
- Décision n° 2022-129 – Convention de mise à disposition gratuite sur une période de trois ans à compter du 01/09/2022 jusqu'au 31/08/2025 pour des locaux au Pôle des services situé au 1 Passage du Cloître pour l'Association Culturelle des Monts du Matin, l'Association La Sarbacane et le Comité des Fêtes.
- Décision n° 2022-130 – Contrat de vérification périodique de 4 appareils (bras ; tracteur ; nacelle) pour un montant de 360 € HT soit 432 € TTC.
- Décision n°2022-131 – Convention de partenariat entre le relais d'Assistants Maternelles Bout'Chou et Patricia BAZOUD EI (Voyage au pays des livres) pour trois séances d'éveil ludique à la lecture sur l'année 2023 pour un montant de 309,66 € HT.

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions qui n'appellent aucune remarque de la part de l'assemblée.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 16 Janvier 2023.

LE MAIRE

Philippe DENIS

Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du

19 JAN. 2023

Mairie de Saint-Galmier



LE SECRETAIRE DE SEANCE

Gérard ALLANCHE

